

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 28 mai 2025, à Prez-vers-Noréaz

Présidence :

M. Martin Moosmann

Membres du comité :

M. Marius Achermann

M. Gabriel Litzistorf

M. Daniel Aeschlimann

M. Simon Schnyder

M. Beat Meuwly

M. Denis Schwab

M. Pierre Bovet

Avry

Belfaux

Corminboeuf

Courtepin

Givisiez

Gurmels

La Brillaz

La Sonnaz

Misery-Courtion

Prez

Responsable exploitation :

M. Pascal Lottaz

Responsable administrative :

Mme Chantal Sottas

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	Mme Laurence Ecoffey	2
Belfaux	M. Ilias Nafaï	3
Corminboeuf	M. Christian Vorlet	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Damiano Lepori	3
Gurmels		
La Brillaz	M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz	M. Denis Grandgirard	2
Misery-Courtion		
Prez	M. Lionel Schouwey	2
Communes présentes 8 / 10	Total des voix représentées	22 / 26

Ordre du jour :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 6 novembre 2024
3. Élections statutaires
4. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
 - 4.3 Approbation des comptes
5. Divers

Scrutateur nommé : M. Denis Grandgirard, commune de La Sonnaz

Excusés : Délégué de la commune de Gurmels
Délégué de la commune de Misery-Courtion
Mme Chantal Angéloz, commune de Corminboeuf
M. Thomas Chappuis, commune de La Brillaz
M. Jean-Yves Garreau, commune de Misery-Courtion

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous à cette assemblée des délégués ordinaire.

M. le Président remercie la commune de Prez pour la mise à disposition des infrastructures ainsi que pour l'apéritif qui suivra. Il passe la parole à **M. Lionel Schouwey**.

M. Lionel Schouwey adresse ses salutations au nom de la commune de Prez. Il précise qu'avant la fusion, les eaux usées des villages de Noréaz et de Prez-vers-Noréaz étaient déjà acheminées à la Step de Pensier et que l'ensemble de la commune sera raccordé dans les prochaines semaines, avec la mise en service de la liaison de Corserey.

M. le Président salue de manière particulière M. Pascal Lottaz, responsable d'exploitation, et Mme Chantal Sottas, secrétaire-caissière de l'Association.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé.

M. le Président nomme le scrutateur suivant : M. Denis Grandgirard, commune de La Sonnaz, 22 voix sont présentes sur 26, la majorité absolue est de 12.

M. le Président excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille officielle n° 20 du 16 mai 2025 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 7 mai 2025. Tous les documents ont été envoyés avec la convocation et étaient également disponibles sur le site internet.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer et est apte à toute décision.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 6 novembre 2024

Le procès-verbal du 6 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des délégués présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Élections statutaires

Monsieur le Président informe que, suite à une modification de répartition des dicastères du Conseil communal de Givisiez, une rocade a eu lieu entre M. Gilles de Reyff et M. Simon

Schnyder. Le Conseil communal de Givisiez propose donc d'élire **M. Gilles de Reyff** au comité de l'AESC. M. de Reyff n'est pas présent, en raison de la circulation, il devrait arriver sous peu.

M. Gilles de Reyff est élu au comité de direction par acclamations.

M. le Président tient à rappeler que chaque nouveau membre du comité de direction a « l'obligation » de visiter la Step de Pensier.

4. Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2023

4.1 Présentation

Les comptes ont été acceptés par le Comité de direction lors de la séance du 26 mars 2025.

Les points essentiels et les remarques concernant les comptes 2024 sont mentionnés dans le rapport de gestion qui vous a été transmis.

M. le Président rappelle quelques faits de l'année 2024 :

- Départ à la retraite de M. Jean-Marc Kolly, après 31 années passées à la Step ;
- Engagement de M. Stéphane Horner en remplacement de M. Kolly ;
- 22 septembre 2024 référendum obligatoire pour l'octroi du crédit de 72 millions accepté ;
- Commission de bâtisse a siégé à 10 reprises.

Aucune question n'étant soulevée concernant le rapport de gestion, **M. le Président** adresse ses remerciements à M. Pascal Lottaz et Mme Chantal Sottas pour son établissement.

Dans les comptes d'investissements figurent les montants liés au projet AESC2040 ainsi qu'aux mesures d'urgence visant à maintenir la STEP actuelle, notamment le remplacement des disques biologiques. Pour information, le dernier disque a été remplacé il y a environ un mois.

M. le Président passe la parole au président de la commission financière, M. Christian Vorlet, pour la lecture de son rapport.

4.2 Préavis de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision

M. Christian Vorlet prend la parole et fait lecture du rapport :

Rapport du compte de résultat et d'investissements 2024

La commission financière s'est réunie en date du 7 mai afin d'examiner les comptes de résultat et d'investissements 2024. Ceux-ci ont été vérifiés par Fidustrust Révision SA, l'organe de révision choisi. Nous les avons comparés aux budgets et nous avons constaté qu'ils ont été bien respectés. Nous avons également reçu toutes les explications demandées.

Nous tenons à remercier le comité ainsi que l'administratrice des finances pour leur excellent travail.

La commission financière vous propose d'accepter ces comptes tels qu'ils sont présentés.

4.3 Approbation des comptes

Aucune question n'étant formulée quant aux comptes, **M. le Président** passe au vote :

<p>Les comptes 2024, tel que présentés, sont approuvés à l'unanimité des délégués présents.</p>
--

M. le Président remercie Mme Chantal Sottas pour la tenue et la gestion des comptes ainsi que M. Pascal Lottaz pour le contrôle et le suivi des factures.

5. Divers

- **Contrat Team mandataires**

Le contrat avec le team mandataires a été signé en date du 16 mai 2025.

- **Planning des travaux**

Nouvelle planification des travaux, état mai 2025, figure sur le site internet :

www.AESC2040.ch

- **Demande anticipée de débiter les travaux**

La demande a été envoyée à la préfecture du Lac, mais certains documents manquants doivent encore être transmis.

Le changement de zone est également en attente, cependant le début des travaux, prévu pour début juillet, est toujours d'actualité.

Néanmoins, le permis de construire ne nous parviendra pas avant un certain temps.

- **Conditions de rejet**

M. le Président rappelle que le SEn, section lacs et cours d'eau, n'était pas d'accord avec les conditions de rejet prévues. L'opposition reçue concernait également la problématique de ce rejet.

L'étude de ce projet prend du temps et nous sommes dans l'attente d'une nouvelle offre pour l'étude de ce rejet.

- **Nouveau membre au comité de direction**

M. le Président passe la parole à **M. Gilles de Reyff**, lequel tient tout d'abord à s'excuser pour son retard. Il se présente brièvement et précise qu'il fait partie du Conseil communal de Givisiez depuis 2006, avec tout d'abord le dicastère des eaux, il a donc déjà fait partie de ce comité de direction jusqu'en 2008. Ensuite, il a pris en charge le dicastère des écoles jusqu'au début de cette année. Et à présent, il succède à M. Schnyder au sein du comité. Il remercie d'ores et déjà le comité pour son soutien et sa collaboration et se réjouit de travailler avec ses membres.

M. le Président se réjouit également de cette nouvelle collaboration et souligne qu'avec le nouveau projet en cours, il y a du travail à accomplir.

Il précise par ailleurs que, lors de sa séance du 20 mai dernier, le comité de direction a donné compétence à la CoBa pour l'attribution de mandats, ceci afin d'éviter une perte de temps significative.

- **Question de Mario Wüthrich – assemblée des délégués du 06.11.2024**

M. Wüthrich s'était soucié des acomptes pour entreprises et de leurs garanties en cas de problèmes.

M. le Président a posé la question à M. Stempfeli, AMO de l'AESC. Le rapport complet concernant cette question va être transmis aux communes.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du comité, les membres de la commission de bâtisse ainsi que la collaboratrice et les collaborateurs de l'AESC.

Il souhaite à toutes et tous un bel été et remercie encore la commune de Prez pour l'apéritif.

L'assemblée est close à 17h40.

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas